**

***Faculté des sciences de l’éducation / CFIM***

**Séjour d’études à l’étranger 2024-2025**

**Démarches à faire auprès du CFIM**

**Plan d’études – mobilité sortante**

**Programmes et destinations visés** :

**B. en éducation préscolaire et enseignement primaire**

Haute école pédagogique du canton de Vaud (HEP Vaud), Suisse

Haute École de Namur-Liège-Luxembourg (Henallux), Belgique

Université de Genève (UNIGE), Suisse (séjour d’une année avec stage)

Université Paris-Descartes, France

**B. en enseignement en adaptation scolaire - orientation primaire seulement**

Université de Genève (UNIGE), Suisse

Université Lyon II Lumières, France

**B. en enseignement de l’univers social au secondaire**

La formation à l’étranger sera essentiellement disciplinaire étant donné qu’en Europe, la formation des enseignants pour le secondaire est structurée de manière différente.

Le cheminement des étudiants devra être aménagé en amont de manière à pouvoir constituer un trimestre composé uniquement de cours disciplinaires. Si des cours non disciplinaires sont prévus dans le cheminement, l’étudiant qui part en échange verra son cheminement prolongé d’une année.

Université proposée :

Université Aix-Marseille 1 (Univers social)

**B. en enseignement du français langue seconde**

Les étudiants de ce programme ont la possibilité de réaliser un stage à l’international.

Le programme d’échange n’est pas offert.

**Année d’études visée** :

3e année, au trimestre où il n’y a pas de stage :

B. en enseignement en adaptation scolaire : hiver 3e année

B. en éducation préscolaire et enseignement primaire : automne 3e année

B. en enseignement de l’US au secondaire : hiver 3e année

**Dates importantes :**

Validation de votre candidature. Soumettre votre demande au CFIM par courriel : **au plus tard le 10 novembre 2023.**

Étude des dossiers et sélection des candidatures par le CFIM : **les étudiants seront avisés de la réponse du CFIM, à partir du 5 décembre 2023** (certains dossiers pourraient être soumis à une réévaluation en fonction des résultats obtenus à la fin de l’automne 2023).

Remise des plans d’études préétablis par le CFIM : **entre le 12 décembre 2023 et le 2 février 2024.**

Date limite du dépôt de votre dossier au Bureau des séjours d’études hors Québec : **9 février 2024.**

**Soumission et validation de votre candidature**

Veuillez écrire à l’adjoint(e) au vice-décanat, études de 1er cycle pour soumettre votre intention de faire un séjour d’études à l’étranger en précisant la destination. DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES : **10 novembre 2023**. Votre dossier sera analysé, et **votre demande validée en fonction de votre moyenne cumulative (nous exigeons une moyenne minimale de 3,0) et de votre cheminement.** **Nous exigeons la réussite de tous les cours, la réussite du TECFÉE avant le départ et le respect du cheminement prescrit.** Le nombre de places étant limité (5 candidatures par université), d’autres critères de sélection pourraient s’ajouter, si les candidatures sont nombreuses. Les étudiants seront avisés de la réponse du CFIM (validation des candidatures) **à partir du 5 décembre 2023**.

**Votre plan d’études**

En fonction de la destination choisie, parmi celles citées ci-dessus, **un plan d’études vous sera proposé.** Il se peut que cela demande de **réaménager votre cheminement**, avant votre départ et au retour. Il se peut également que le plan proposé demande quelques ajustements en fonction des cheminements. C’est la raison pour laquelle nous devons avoir le temps de travailler votre plan d’études avant le dépôt de votre dossier au Bureau des séjours d’études hors Québec en février.

**Les crédits:**

1 crédit UdeM = 2 ECTS, ou le nombre d’heures : un cours UdeM de 3 crédits compte 45 heures par session (excepté Henallux : 1.5 ECTS = 1 cr. UdeM)

**IMPORTANT : cours exclus**

**. Les cours d’évaluation** des apprentissages sont exclus des cursus dans le cadre des ententes bilatérales :

BEPEP : ETA1250, ETA2250 et ETA3012

BEAS : ETA1250, ETA2250 et ETA3210

BES : ETA1250 et ETA3345

**. Les activités d’intégration** prévues au cheminement seront réaménagées de manière à insérer des rencontres à votre cheminement avant et après votre départ. Vous en serez informés lorsque vous recevrez votre plan d’études.

**STAGES**

Aucun stage ne sera reconnu dans le cadre des ententes bilatérales (à l’exception du stage fait dans le cadre du séjour d’une année à l’UNIGE).

Concernant le stage international au Sénégal offert dans les programmes BEPEP et BEFLS, consultez la page suivante pour obtenir de l’information : <https://fse.umontreal.ca/etudes/stages/#en-savoir-plus>

**Plan d’études final : avant votre départ**

Vous devrez retourner par courriel une copie signée de votre plan d’études à l’adjoint(e) au vice-décanat aux études de 1er cycle.

**Plan d’études final : à votre arrivée à l’université d’accueil**

Lorsque vous serez arrivé à destination, il est possible que le plan d’études doive être modifié (problème d’horaire ou d’offre de cours). Vous devrez contacter l’adjoint(e) au vice-décanat aux études de 1er cycle pour l’informer de cette situation. Les modifications requises devront être apportées dans les meilleurs délais et le plan d’études modifié devra être approuvé par la direction du CFIM.

**À votre retour**

Vous devrez présenter votre relevé de notes officiel à l’adjoint(e) au vice-décanat aux études de 1er cycle, afin de faire valider vos équivalences. Il est de votre responsabilité d’obtenir votre relevé de notes. Certaines universités envoient une copie du relevé de notes directement au CFIM (ex. UNIGE), ce n’est pas le cas de toutes les universités.

Chantal Francescutto, responsable acaédmique.

Chantal.francescutto@umontreal.ca